

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2008-2011**

### **1. – Le contexte de l'activité syndicale**

#### **1.1 – Une politique de régression sociale sans précédent**

Le pouvoir en place a poursuivi, voire accentué, une politique ultra libérale et antisociale, souvent sous couvert des exigences de la mondialisation et de l'harmonisation au sein de la Communauté Européenne.

Cette dernière période a été marquée par une remise en cause sans précédent des droits et des acquis des salariés et des structures de solidarité (retraite, sécurité sociale...).

Elle a aussi été marquée par une véritable politique de destruction et de privatisation des services publics par ce gouvernement et par une explosion de la précarisation des emplois.

Pour les fonctionnaires les questions de l'emploi et du pouvoir d'achat, tant pour les actifs que pour les retraités, ont été au cœur des luttes menées ces dernières années. La question statutaire est aussi au centre des batailles syndicales, que ce soit sur les services, les missions et les conditions de travail et ou sur les statuts des personnels, face à l'objectif clairement affiché du gouvernement de développer considérablement la précarité dans les trois fonctions publiques en instaurant une « fonction publique duale » avec des agents « à statut » et des agents « à contrat ».

#### **1.2 – Une entreprise de démolition du service public de l'Éducation nationale**

Le double objectif de ce gouvernement est bien de réduire les dépenses consacrées à la formation et de satisfaire les besoins à court terme des entreprises en matière d'emploi.

D'où les sempiternelles dénonciations de « l'échec du système scolaire et universitaire » et « du mauvais fonctionnement de l'orientation ». Il est plus facile de tuer son chien quand on l'accuse d'avoir la rage !

La réduction des dépenses s'est traduite, en quelques années, par des dizaines de milliers de suppressions de postes, mais aussi par toute une série de mesures visant à économiser des moyens sur les dos des personnels et des usagers du service public d'éducation.

Toutes les mesures prises par le gouvernement actuel, sous couvert de l'aide à la réussite des élèves au nom de « l'égalité des chances », n'ont en réalité pour conséquence qu'une aggravation de la ségrégation scolaire et sociale, moins d'école c'est toujours plus d'inégalités.

Ainsi en va-t-il de la suppression de la scolarisation des enfants en maternelle, de la diminution des horaires d'enseignement en primaire, du « socle commun de connaissances » de la loi Fillon en collèges, des « réformes » des lycées.

#### **1.3 – La situation réunionnaise**

Bien qu'atténuée par le contexte démographique, cette politique gouvernementale n'a pas été sans conséquence sur le fonctionnement du système scolaire réunionnais, qui ne parvient pas à combler ses retards en matière d'éducation et de qualification et à faire face aux problèmes spécifiques qui se posent à lui.

La situation économique et sociale de La Réunion n'ayant pas évolué – fort taux de chômage, bas niveau de vie, sous équipement en services publics... – il y a nécessité de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles pour compenser cette situation qui pèse sur le fonctionnement du système scolaire et universitaire et la réussite des jeunes. C'est dans ce contexte et dans cette optique que se situent pleinement les engagements et les luttes de la section académique du SNES.

## **1.4 – La politique académique**

- **1.4.1 – Le constat : une école qui n’atteint pas les objectifs qu’elle s’est donnés.**

Si tout le monde est d’accord sur les objectifs affichés par le rectorat de La Réunion, en particulier dans son «projet stratégique» : réussite de tous les élèves, élévation des qualifications, amélioration des conditions d’insertion sociale et professionnelle, force est de constater que ces objectifs sont loin d’être atteints.

Les critères d’évaluation mis en œuvre révèlent en effet de graves insuffisances à tous les niveaux du système scolaire : taux de scolarisation des très jeunes enfants en maternelle, évaluations nationales en école primaire et en collège, taux de bacheliers d’une classe d’âge, taux d’échec, d’abandon ou de réorientation tant en lycées (général, technologique ou professionnel) qu’en premier cycle universitaire, nombre de sorties sans qualification.

Les indicateurs sur lesquels le rectorat peut jouer, et qui lui permettent d’afficher de spectaculaires résultats pour les principaux diplômes (80% de réussite au brevet des collèges et 83.5% de validation du livret personnel de compétences lors de la dernière session, taux supérieur à 80% aux différents baccalauréats et même un taux supérieur à la moyenne nationale à la session 2010) ne suffisent pas à dissimuler qu’un grand nombre d’élèves ne parviennent pas à un niveau d’acquisitions scolaires leur permettant une poursuite d’études dans de bonnes conditions dans la voie qu’ils ont choisie.

- **1.4.2 – Une politique volontariste qui ne s’attaque pas aux origines des problèmes**

Depuis des années la stratégie du rectorat de La Réunion vise à faire croire que cette situation est due à deux causes : le manque d’adaptabilité des enseignants à leurs élèves et la mauvaise politique en matière d’orientation. Il est ainsi reproché aux professeurs à tous les niveaux d’enseignement de ne pas suffisamment prendre en compte les difficultés des élèves, de ne pas adapter leur évaluation au niveau des élèves (les notations sont trop sévères) et de mal gérer les flux d’orientation (trop de redoublements et pas assez d’orientations vers la voie générale et technologique).

Cette tentative de culpabilisation des enseignants, sérieuse remise en cause de la liberté pédagogique indispensable à un enseignement de qualité, n’est utilisée par les autorités académiques que pour cacher l’échec que constitue l’incapacité de l’institution scolaire de permettre à tous les élèves de réussir leurs études et d’accéder aux savoirs nécessaires à l’acquisition d’une qualification professionnelle indispensable à une bonne insertion sociale, particulièrement dans un département durement touché par les problèmes d’emploi.

- **1.4.3 – Des mesures gouvernementales qui aggravent les difficultés.**

Au lieu de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles (en particulier concernant les moyens par un plan de rattrapage abandonné depuis plusieurs années) qui seraient nécessaires pour surmonter les difficultés spécifiques dans notre département, le gouvernement ne cesse de prendre des décisions tant quantitatives (suppressions de postes, suppressions d’heures d’enseignement, dans le premier comme dans le second degré) que qualitatives (socle commun des collèges, programmes des écoles et des lycées) qui ne font qu’aggraver les problèmes.

Et ce ne sont pas les mesurette en matière « d’accompagnement », « d’aide », « de soutien », « de projet personnalisé de réussite éducative » qui peuvent compenser le grave déficit en matière de temps et de contenus d’enseignement.

## **2. – Le SNES dans l’action.**

### **2.1 – La stratégie du SNES**

Contrairement à ce qu’ont voulu faire croire plusieurs ministres, le SNES n’est pas un dinosaure arcbuté sur la défense du statu quo, mais une force de propositions pour faire évoluer l’école vers plus de démocratie, vers plus d’efficacité afin de permettre à tous les jeunes de réussir leurs études, de bien vivre leur scolarité, d’acquérir les compétences et les qualifications leur ouvrant la voie à une bonne insertion sociale et professionnelle.

Mais, pour le SNES, cet objectif ambitieux passe par une revalorisation de la fonction enseignante, quant à la formation des professeurs, à leurs conditions d’enseignement, à leurs rémunérations, à la reconnaissance de leur travail et au respect de leur liberté pédagogique, à une réelle considération à leur égard (et pas celle feinte de ceux qui nous gouvernent).

Ainsi lorsque les personnels se battent avec leur syndicat pour défendre leurs métiers, ils se battent aussi pour défendre une école publique au service de tous, contre la politique de renoncement du gouvernement, une politique ambitieuse, capable de donner à la jeunesse de ce pays les moyens de faire face aux défis d’une société en mouvement.

Cette bataille s’est située dans un contexte difficile, tant la situation politique, économique sociale et syndicale amène nombre de collègues à une attitude de résignation, de renoncement voire de désespoir, peu favorable à la mobilisation.

Face à cette situation, la stratégie du SNES a été de lutter contre cette démobilisation et d’organiser la résistance aux agressions du pouvoir. Notre syndicat ne s’est pas résigné à cette perspective de renoncement, mais a proposé des actions qui puissent concerner la masse des personnels.

Pour mener à bien ces actions, le SNES a travaillé à la constitution de fronts de résistance qui intègrent le plus grand nombre de syndicats et de parents d’élèves, sans toutefois renoncer à l’action lorsque ces convergences n’ont pu se réaliser, comme ce fut le cas à plusieurs reprises.

En liaison plus étroite avec ses S-1 grâce à l’organisation par secteurs géographiques, c’est cette stratégie que la section académique a mise en œuvre localement, en proposant des modalités d’action qui répondent aux demandes des collègues.

### **2.2 – Les actions**

Le SNES a pris toute sa part aux actions tant nationales qu’académiques en essayant de surmonter les difficultés inhérentes aux problèmes de calendrier (décalage avec le calendrier national, délais de préparation souvent très courts) et mode de fonctionnement de la vie syndicale dans notre académie.

Dans sa recherche de l’unité la plus large, le SNES s’est en effet heurté à des difficultés pour obtenir un accord sur les dates des journées d’actions et pour élaborer les plate-forme revendicatives et les modalités d’organisation des journées, du fait en particulier des différents niveaux de fonctionnement des intersyndicales (Education, fonctions publiques, confédérales).

Afin de répondre à la demande de nombreux collègues notre syndicat s’est efforcé de mettre en débat des formes d’actions nouvelles et différenciées.

Par ailleurs le SNES a apporté toute son aide (tant organisationnelle que financière) aux organisations qui se sont engagées dans l’action, en particulier les syndicats lycéens et étudiants.

### **2.3 – Les batailles menées par le SNES**

Le SNES académique a mené sous différentes formes (Grèves, rassemblements, manifestations, pétitions, HISM d’information, interventions en CTP et en CAEN) toutes les

batailles engagées au niveau national : la nouvelle étape de la réforme gouvernementale des retraites, les suppressions de postes, la régression de l'éducation prioritaire, les atteintes aux statuts des personnels (Missions ECLAIR, évaluation des enseignants) , les réformes projets ministériels touchant les collèges (en particulier le LPC, les DIMA...), les lycées (réforme de la voie générale et des filières technologiques), les LP (réforme du baccalauréat professionnel), les CIO.

Mais le SNES a aussi mené des batailles plus locales comme la suppression de l'ITR, pour la prime COSPAR, l'autoritarisme de certains chefs d'établissements, la situation critique des certains établissements scolaires.

### **3. – L'action du SNES pour la défense de nos professions et des personnels**

#### **3.1 – Politique du SNES en matière de défense des personnels**

Les personnels qui étaient « nouvellement arrivés » se sont bien formés mais ils sont toujours en nombre insuffisants. Même si chaque année ces personnels ont tout fait pour être le plus performants possible, les élus syndicaux, et ceux du SNES en particulier, se sont souvent retrouvés à assurer un rôle de “conseiller technique” qui n'est pas le leur. Le SNES a également rappelé qu'il n'a pas vocation à cogérer le mouvement et les opérations de gestions, ni à se substituer à l'administration comme il a dû le faire parfois ces deux dernières années encore. Le SNES déplore toujours l'envoi parfois tardif des documents nécessaires à la préparation des GT et l'inadéquation des dates de la tenue des GT d'affectation des TZR.

En participant à presque toutes les réunions du S-4 dans ces domaines, le secteur Emploi et Carrières de notre section académique a pu mettre en œuvre les stratégies décidées collectivement au plan national, en particulier au cours des nombreux groupes de travail académiques sur les barèmes pour le Mouvement, la hors classe, le CIMM... afin de garder, malgré la déconcentration de ces opérations, une démarche la plus unifiée possible.

Mais c'est aussi grâce à de nouvelles pratiques et à l'engagement militant de ses commissaires paritaires que la section académique a su faire face à ces attaques sans précédents du fonctionnement du paritarisme.

Pour le mouvement, l'envoi systématique du livret d'accueil aux entrants, la publication de numéros du Snes-info pour l'Inter et pour l'Intra, en commun avec les autres syndicats du secondaire de la FSU (SNEP et SNUEP) et la prise en charge des courriels par boîtes mël selon les disciplines ont, entre autres, continué à accentuer un contact individualisé avec un grand nombre de collègues tout au long des opérations et une meilleure prise en compte de leur dossier et de leurs vœux. D'autre part, le travail systématique de vérification des postes vacants, que le SNES est seul à mener chaque année, permet d'augmenter de façon conséquente le nombre de postes à pourvoir et donc de contrer partiellement la volonté du ministère d'accroître la flexibilité en dissociant le nombre d'entrants du nombre de postes afin de nommer davantage de collègues sur zone de remplacement.

Pour les opérations de gestion, la vérification systématique de tous les dossiers par les commissaires paritaires, conformément à leurs responsabilités électives, leur permet de relever bien des failles dans le système et les conduits à exiger du rectorat de mettre en œuvre de nouvelles façons de procéder. Notons en particulier que nous avons enfin obtenu la transparence sur les interventions syndicales, tant pendant le mouvement que pour les opérations de gestion : les interventions de chacun et les réponses du rectorat sont envoyées systématiquement à chaque syndicat. Nous nous assurerons que cette démarche soit poursuivie.

D'autre part, le fait d'avoir, depuis les dernières élections professionnelles, un commissaire paritaire national membre de la section de La Réunion a facilité le suivi des dossiers de notre académie et enrichi les pratiques des commissaires paritaires académiques.

### **3.2 – Élus du SNES dans les instances**

Le SNES a tenu toute sa place dans les instances académiques où ses élus, au sein de la délégation FSU, ont siégé très régulièrement pendant la durée du mandat. Au CAEN – Conseil académique de l'Éducation nationale –, au CTPA – Comité technique paritaire académique – le SNES a pu défendre ses mandats et ceux de la FSU et faire entendre ses critiques comme ses propositions sur la politique éducative de l'académie.

Nos mandats locaux et nationaux ont pu être défendus par les élus du SNES au sein du CALVE – Conseil académique des langues vivantes étrangères – comme au sein CALCR – Conseil académique de la langue et culture régionales – dont il est permis de regretter qu'il ne soit pas plus souvent réuni afin d'impulser un réel développement de la LCR.

### **3.3 – Élections professionnelles**

Les dernières élections professionnelles ont été marquées par les objectifs du gouvernement qui visaient à diminuer le poids de l'éducation en général et de la FSU en particulier. Multipliant les difficultés en jouant sur le calendrier (maintes fois modifié), les procédures de vote (informatisation des scrutins) et les innombrables dysfonctionnements et la complexité des modalités de vote qui ont empêché un grand nombre d'électeurs d'exprimer leur choix, il est, en partie, parvenu à atteindre son objectif, puisque la FSU perd sa première place en terme de représentativité dans la Fonction publique d'Etat.

Cependant, malgré les tentatives du Ministère de l'Éducation nationale pour limiter l'expression des personnels, comme le montre la chute du taux de participation (62% aux CAPN en 2008, 43% en 2011), le SNES, la FSU et ses syndicats sortent renforcés de ces élections professionnelles.

Tant au niveau des CAPN que des CAPA relevant de son champ de compétence, les listes présentées par le SNES arrivent en tête, et le plus souvent très largement, dans toutes les CAP, aussi bien en pourcentages de voix exprimées qu'en sièges.

Ainsi c'est l'investissement militant et la compétence de tous les commissaires paritaires du SNES qui sont reconnus pour toutes les opérations de gestion relevant des instances paritaires nationales et académiques. Il s'agit là d'une bonne manière de battre en brèche les tentatives gouvernementales de remettre en cause la parité, seule garante de la défense d'une égalité de traitement pour tous.

Les résultats dans notre académie ne sont pas (et n'ont jamais été) à l'image des résultats nationaux, cependant les listes présentées par le SNES arrivent en tête dans 4 des 5 CAPA relevant de son champ de compétence (sans surprise l'UNSA est en tête chez les PEGC, mais le SNES arrive en second). Au total le SNES perd moins de 1% (37,01% en 2008 > 36,25% en 2011) et un siège.

Dans les scrutins des deux CCPA (enseignants contractuels et assistants d'éducation) les listes FSU arrivent très largement en tête et disposent de 2 sièges sur 4 chez les AED et 2 sièges sur 3 chez les enseignants contractuels.

Concernant le Comité technique académique, qui pour la première fois était issu d'une élection, la FSU et l'UNSA obtiennent 3 sièges, l'alliance SNALC-FAEN-CFTC en obtient 2, l'alliance FO-SNETAA en obtient 1 et l'alliance EDUC'ACTION CGTR-SAIPER un également.

### **3.4 – Catégories**

- **3.4.1 – TZR**

Les mesures gouvernementales de suppressions de postes ont particulièrement touché les emplois de TZR. La disparition de ces emplois ayant pour conséquences de sérieux problèmes

de remplacements dans les établissements mais aussi des conditions d'emploi très dégradées pour les personnels affectés sur ces postes.

Malgré la mesure de stabilisation des rattachements administratifs que nous avons obtenue pour tous les TZR, les conditions d'affectation se sont considérablement dégradées, du fait des discours ministériels sur les "professeurs qui ne sont pas devant élèves", discours qui se sont traduits en termes de consignes rectorales et de circulaires aux chefs d'établissement.

Cette situation nous a amenés à intervenir à de nombreuses reprises, tant au moment des affectations qu'en cours d'année, pour faire respecter les règles qui président à la gestion des TZR. C'est sans doute une des raisons du bon taux de syndicalisation des TZR.

Le SNES s'est toujours engagé aux côtés des collègues TZR dans la défense de leurs intérêts et de leurs droits. Le S3 de la Réunion a toujours essayé de peser, notamment dans le cadre du travail en commissions paritaires, pour l'amélioration des conditions d'affectation, de travail et d'indemnisation des TZR.

C'est en partie pour cela que la situation réservée aux TZR dans l'académie est moins catastrophique que dans certaines académies de métropole.

Cependant, de nombreux TZR peuvent témoigner des difficultés liées à ce statut d'enseignant titulaire, mais flexible et contraignant. Des conditions de travail pénibles (déplacements fréquents, changements d'établissement et de niveaux de classe ...), des affectations hors-zone, des services partagés sur plusieurs établissements, et enfin un manque de reconnaissance de la part de l'administration voire même de certains collègues dans les établissements (combien de TZR récupèrent les classes, services et emplois du temps dont personne ne veut ?...).

A cela s'ajoute un manque de transparence flagrant et des difficultés importantes dans la procédure annuelle d'affectation des TZR sur les BMP vacants ou sur des remplacements de courte et moyenne durée. Les élus du SNES essaient de défendre l'égalité de traitement des collègues, la prise en compte d'un barème et des préférences des collègues, seuls garants de la transparence et de l'équité. Or, le rectorat nous rend la tâche difficile voire impossible, en ne préparant pas avec le sérieux nécessaire ce mouvement et en ne nous communiquant qu'au tout dernier moment des documents inexploitable.

Le mouvement des TZR continue donc de poser de gros problèmes, en particulier du fait des dates de tenue des GT imposées par l'administration. Le fait que ces affectations se fassent en plein milieu des vacances, avec des besoins de remplacement mal recensés, a pour conséquence le non respect des barèmes pour un certain nombre de TZR.

Assurer des remplacements de qualité par des enseignants titulaires, formés et immédiatement opérationnels est une revendication que le SNES rappelle à chaque congrès. La section académique du SNES, dans un objectif de défense des droits des collègues mais aussi d'efficacité du service a donc exprimé (et continuera à le faire !) à l'administration rectorale les revendications suivantes :

- Respecter les textes qui imposent de prononcer les affectations à l'année avant la date de rentrée des élèves et à recourir aux remplacements courte et moyenne durée après.
- Verser les indemnités aux collègues lorsqu'ils y ont droit, et ceci dans un délai raisonnable (il est inacceptable, par exemple, que l'ISSR soit versée plusieurs mois après la fin d'un remplacement !)
- Assurer une gestion des affectations réellement transparente et équitable en permettant aux représentants des personnels d'effectuer leur travail de vérifications dans de bonnes conditions, notamment en donnant aux services de la DPES des moyens pour faire cet indispensable travail.
- Enfin, le SNES réitérera sa demande au rectorat de pouvoir discuter des dates et de la préparation du GT d'affectation des TZR, dans l'intérêt des collègues.

### • 3.4.2 – Enseignants non-titulaires

Conséquence de la politique gouvernementale de non remplacement des fonctionnaires titulaires on assiste à une explosion de la précarité.

Lors de le rentrée 2011, l'académie compte 667 agents non-titulaires : 48 MA, 100 CDI ,433 CDD et 86 vacataires. Si le réemploi des maîtres auxiliaires « ayants - droit » ne pose pas de problème du fait de l'acquis syndical, il n'en est pas de même pour les contractuels. Le réemploi de ces personnels se pose chaque année avec un peu plus d'acuité. Par ailleurs, on observe une dégradation des conditions d'emploi qui sont proposées aux CDI et CDD, en particulier des affectations sur plusieurs établissements et parfois loin du lieu de résidence.

Pour les contractuels en CDD, c'est une véritable dérive des contrats qui sont de moins en moins annuels et à plein temps, mais de plus en plus à temps partiel et sur des périodes qui excluent les périodes de congé. Le rectorat ayant innové en matière de contrat en interrompant la période de contrat durant les congés de décembre-janvier pour les contractuels embauchés en cours d'année ou pour les contractuels sur remplacement Nouvelle-Calédonie dont la prise de fonction est connue à l'avance .

L'organisation des stages syndicaux et l'engouement des collègues à y participer toujours en nombre, montre si besoin était que nos collègues sont demandeurs de rencontres avec le SNES pour s' informer sur leurs droits, pointer des doigts les irrégularités dans les affectations, les retards pris dans le versement pour le changement de catégorie et indices obtenus par le SNES , bien que la grille de déroulement de carrière ne soit pas celle souhaitée. Le nombre de syndicalisation des collègues non-titulaires et les résultats obtenus par la FSU aux dernières élections de la CCPA 2011, montrent la confiance que nos collègues placent en la FSU et ses syndicats.

Dans le cadre du protocole d'accord du 31 mars 2011 sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels et le projet de loi relatif à la titularisation, à l'amélioration des conditions d'emploi et la lutte contre les discriminations, le SNES a lancé un recensement des non-titulaires pour le comparer avec celui de l'administration afin d'éviter que certains éligibles ne soient écartés du dispositif .

Ce dispositif est en cours d'amélioration et la FSU et ses syndicats y pèsent de tout leur poids en y apportant des améliorations nécessaires.

### • 3.4.3 – Personnels de surveillance et d'accompagnement

La décision prise par le ministère en 2003 de supprimer le statut de MI-SE et de remplacer ces emplois de vie scolaire par des contrats d'insertion a constitué une importante régression des conditions d'emploi, de service et de rémunération, en particulier pour les étudiants qui ont pu obtenir ces contrats.

Initialement prévus pour remplacer les MI-SE les emplois d'assistants d'éducation ont en fait servis à de multiples usages : maintien dans l'emploi des aide-éducateurs en fin de contrat, création des AVSI pour accompagner l'intégration des élèves handicapés, création des assistants pédagogiques, maintien dans l'emploi des contrats aidés (dont un certain nombre occupaient des fonctions d'AED) en fin de contrat.

Le SNES se bat :

- pour la transformation de ces emplois précaires en emplois permanents et statutaires dans tous les secteurs où interviennent actuellement les assistants d'éducation,
- pour le rétablissement du recrutement des étudiants sur des emplois de surveillance avec le statut de maître d'internat et surveillant d'externat,
- pour la fin des contrats courtes durées, fractionnés et une durée de contrat portée à huit ans,
- pour un temps de service hebdomadaire et non annualisé,
- pour des missions définies statutairement et non au bon vouloir des chefs d'établissements,

- pour la mise en place d'une plate-forme d'insertion professionnelle afin de permettre à tous les assistants d'éducation de préparer dans les meilleures conditions leur accès à un emploi pérenne,
- pour la prise en charge financière des formations, des préparations aux concours et de la validation de leurs acquis (y compris de la phase d'accompagnement de la VAE),
- pour la mise en place de procédures aménagées pour l'accès aux concours des fonctions publiques,
- pour le bénéfice de la mesure prévue par la loi du 26 juillet 2005 relative à l'accès à un contrat de travail à durée indéterminée.

Malgré les difficultés liées à la précarité de ces emplois, l'action du S3 (en particulier les stages syndicaux qui ont réuni plusieurs centaines d'AED) a là aussi permis un progrès sensible de la syndicalisation de cette catégorie et un bon score de la liste FSU aux récentes élections de la CCPA.

Tant au quotidien que dans la CCPA les AED sont assurés du soutien de la FSU Réunion et de ses syndicats.

#### • 3.4.4 – Stagiaires de l'IUFM

Malgré nos efforts pour nous rapprocher des stagiaires, la disparition des IUFM a coupé la possibilité de rencontrer régulièrement ces nouveaux collègues. Le seul contact direct reste celui qui peut être fait dans les établissements par l'intermédiaire des S1. Dans ce contexte, la rentrée et les réunions sur les mouvements inter et intra deviennent les seuls rendez-vous réguliers (trois fois par an) qui nous permettent de les rencontrer directement. Le taux de syndicalisation reste cependant important chez ces jeunes collègues, souvent du fait de leur affectation en fin de stage.

Sur le plan de la gestion, le maintien de la priorité d'affectation de 1000 points au barème interne n'a pas permis à quelques collègues de rester à la Réunion à l'issue de la campagne de mutation. Ces cas dépendent évidemment des disciplines mais la situation la plus critique était en anglais où les collègues à égalité de barème (1071,1) ont été départagés à l'âge. De plus, la réduction des capacités d'accueil au sein de notre académie pour les lauréats de concours a eu pour conséquence le départ de collègues dès leur année de stage.

Loin d'être une amélioration de la formation des enseignants la réforme des recrutements initiée par le ministère a pour conséquence une dégradation sans précédent des conditions d'entrée dans le métier des nouveaux recrutés. Il est clairement apparu que l'objectif principal de cette réforme était la suppression des milliers de stagiaires qui permettait une réelle année de formation et d'adaptation aux métiers de l'enseignement.

Suite au recours déposé par le SNES au moment de la réforme de la formation des maîtres, le Conseil d'État, dans une décision du 28 novembre 2011, vient d'annuler en partie l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les compétences à acquérir par les enseignants et CPE stagiaires. Dans sa précipitation à supprimer les postes de stagiaires, le ministère n'a même pas respecté la réglementation en vigueur concernant le statut de stagiaire.

Ces mesures gouvernementales en matière de conditions d'accès aux concours et la diminution des postes participent, avec la dégradation des conditions de travail et de rémunérations, à créer une sérieuse crise de recrutement des enseignants. Déjà dans plusieurs disciplines la baisse du nombre de candidats ne permet pas de pourvoir tous les postes mis aux concours.

Dans le même temps, le changement des épreuves des concours CAPES interne (présentation d'un dossier devant un jury), qui a été décidé sans aucune concertation, n'est sans poser problème.



- **3.4.5 – Retraités**

C'est une catégorie qui a particulièrement souffert de la politique gouvernementale durant la dernière période, avec la mise en œuvre d'une réforme dont le but essentiel est de s'attaquer au pouvoir d'achat des retraités, particulièrement des retraités réunionnais avec la suppression de l'ITR.

C'est un secteur d'activité du SNES académique qui s'est beaucoup développé ces dernières années du fait de l'augmentation des effectifs de cette catégorie, bien que beaucoup d'adhérents actifs ne se syndiquent plus ou quittent l'académie lorsqu'ils prennent leur retraite. Du fait également que de nombreux actifs s'inquiètent des conséquences de ces mesures gouvernementales sur leur situation personnelle, ce qui nous a amenés à traiter de très nombreux dossiers qui nécessitent le plus souvent une étude précise et approfondie nous ont amenés à développer ce secteur.

La création de la section académique des retraités et son animation par le secrétaire de catégorie permettent de faire face aux nombreuses sollicitations des collègues.

Par ailleurs le SNES participe activement, avec les autres syndicats de la FSU, à la vie de la section départementale de la Fédération Générale des Retraités (FGR, qui regroupe les retraités de tous les fédérations de fonctionnaires).

- **3.4.6 – CPE**

Ces trois dernières années ont été marquées par une succession de réformes dont la mise en place par le gouvernement ne se justifie pas, la crise économique et le surendettement ont été des prétextes pour déstructurer notre système éducatif.

Les suppressions de postes dans l'Education nationale présentées comme mesure incontournable par le gouvernement et le président de la République, ont touché gravement les vies scolaires.

Dans ce contexte de restrictions, les CPE ont pu constater une baisse drastique et brutale des moyens humains dans la vie scolaire (exemple : disparition des médiateurs de vie scolaire, le non renouvellement systématique des contrats précaires, suppression de postes d'assistants d'éducation)

Le métier de CPE définit comme une spécificité française du à l'histoire de l'école en France est en évolution constante au détriment des élèves eu égard aux transformations sociales et scolaires durant ces trois dernières années.

La fonction de CPE semble destinée à connaître un changement radical - ce que nous dénonçons - pour pallier les dysfonctionnements de notre système éducatif et pour répondre à tous les maux de la société actuelle qui est en crise à tous les niveaux. Les Etats généraux sur la sécurité à l'école nous a permis de voir apparaître la fonction de préfet des études. L'ex-surveillant général devenu CPE, sera-t-il préfet des études ? Nous sommes en pleine régression au niveau de notre fonction et de notre statut de CPE (assistant du chef d'établissement).

Force est de constater que dans un certain nombre de cas la mise en œuvre des réformes est acceptée, voire souhaitée. Dans notre académie, nous avons pu en effet constater qu'un certain nombre d'établissements sont volontaires pour expérimenter la mise en place des réformes, tel que l'installation d'un préfet des études, le classement en ECLAIR.

Le constat que la mise en œuvre des réformes s'appuie, dans ces établissements, sur le volontariat de personnels précaires, nous amène à penser que les chefs d'établissements utilisent la pression et abusent de leur position hiérarchique pour atteindre leur objectif.

Lors des CAPA, les commissaires paritaires du SNES par leur vigilance ont pu faire évoluer certaines situations en faveur des collègues CPE, par exemple en obtenant un poste de plus pour la hors-classe grâce à un travail de vérification des documents de l'administration, en

proposant des corrections pour améliorer la note des collègues ou faire modifier les appréciations injustifiées et discriminatoires de certains chefs d'établissements.

Les mouvements, que ce soit à l'inter ou à l'intra, se font de plus en plus difficilement. Les postes mis au mouvement pour différentes raisons ne cessent de diminuer. Deux facteurs essentiels sont à retenir : l'application de la réforme concernant la masterisation, l'absence de créations de postes de CPE malgré l'ouverture d'établissements dans l'académie.

Les choix de berceaux (postes réserves aux stagiaires reçues aux concours), qui doit se faire préalablement au mouvement, reste un exercice difficile surtout lorsque les informations du rectorat nous sont communiqués au dernier moment et ne sont pas fiables. Les commissaires ont pu obtenir de l'administration que les postes de CPE en lycée ne soient pas retenus comme berceaux pour les stagiaires.

L'évolution qui est celle de plus d'autonomie dans les EPLE, conduit à conférer plus de pouvoir aux chefs d'établissements. Pour certains d'entre eux cela se traduit par une pratique sans scrupule d'un autoritarisme générant chez de nombreux de nos collègues CPE une souffrance et un harcèlement quotidien au travail. Les demandes d'audiences auprès de responsables de service, voire du recteur sur les questions de problèmes relationnels dont nos collègues CPE font les frais sont en constante augmentation.

Malgré la dégradation générale des conditions de travail, nous constatons hélas, une baisse de la syndicalisation. L'enjeu pour les années à venir sera de mobiliser les collègues de la catégorie. Convaincre les collègues CPE que l'action syndicale du SNES reste le seul moyen pour affirmer notre identité professionnelle.

Le SNES dans son mode de fonctionnement, en toute transparence, en respectant l'application des textes scrupuleusement et par le dialogue avec l'administration a su défendre des intérêts individuels et collectifs.

- **3.4.7 – COPsy et DCIO**

Ces dernières années ont été marquées par la poursuite de l'offensive gouvernementale contre le service public d'orientation de l'Education nationale et ses personnels.

Le recrutement chaque année d'une cinquantaine de COPsy stagiaires pour remplacer les centaines de départs en retraite ou autres se traduit par un nombre impressionnant de postes de COPsy qui ne sont pas pourvus par des personnels titulaires : plus de 900 au niveau national, plus d'une vingtaine de postes dans notre académie, ce qui représente le tiers des effectifs. A cela il faut ajouter des suppressions de postes de personnels administratifs dans tous les CIO.

Cette période a également été marquée par le projet ministériel de remise en cause des missions et de la qualification de psychologue des COPsy, en particulier par l'intermédiaire d'une modification du décret statutaire. La mobilisation, dans notre académie comme dans toutes les autres, a permis de mettre en échec ce projet.

Un autre angle d'attaque de ce gouvernement a été la mise en place, à marche forcée, du « Service Public D'Orientation Tout au Long de la Vie » (SPO), qui est l'occasion d'une part d'affaiblir, voire de faire disparaître, le service (réellement) public d'orientation, d'autre part de remettre en selle l'objectif de remise en cause des missions, de la qualification et des conditions de travail des COPsy qui a échoué lors de la modification statutaire.

L'objectif gouvernemental est double : permettre au patronat d'assurer l'information sur l'entreprise et les métiers dans les établissements scolaires, charger la barque des professeurs en leur confiant l'exclusivité de l'orientation des élèves, jusqu'alors partagée.

C'est fort de l'appui de tous les personnels que le SNES mène un combat au quotidien pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

#### **4. – Vie de la section académique**

#### **4.1 – Organisation du S3, les secteurs, les responsabilités**

Le mode d'organisation du secrétariat et des secteurs s'étant révélé opérationnel, il a été reconduit pour ces trois dernières années. La répartition des secteurs géographiques entre les quatre secrétaires académiques a permis d'établir des liens étroits et permanents avec les S1 de ces secteurs, ce qui a été particulièrement utile pour gérer avec les S1 concernés les situations conflictuelles avec l'administration locale ou rectorale.

Concernant les domaines de compétence, les responsabilités des camarades qui participent à l'animation du S3 ayant été clairement identifiées et faisant l'objet d'un affichage explicite pour les syndiqués, ont permis une couverture réellement efficace de tous les secteurs et de toutes les catégories.

L'effort de notre section académique a porté sur la recherche de nouveaux camarades et leur intégration dans l'équipe de militants du S3, afin de mieux couvrir certains secteurs (Suivi de la syndicalisation, TZR, IUFM, non titulaires, AED...)

#### **4.2 – Réunions statutaires**

Conformément à notre règlement intérieur, les instances statutaires ont été régulièrement réunies, tant la Commission administrative académique (élargie au moins une fois par an aux S-1 en formation de Conseil syndical, qui a été réuni chaque fois qu'un débat important de la vie syndicale rendait utile sa convocation) que le Bureau et le Secrétariat, qui se réunissent en alternance chaque semaine.

L'absence d'élu représentant le S3 à la Commission administrative nationale a pu être compensée par la présence d'un ou d'une secrétaire académique à toutes les réunions de cette instance.

#### **4.3 – Relations avec les S-1**

Cette question est particulièrement importante d'une part pour la syndicalisation et le rayonnement et l'efficacité du SNES auprès des collègues, d'autre part du fait de la politique de gestion « au local » de l'administration.

C'est dans cette perspective, mais avec encore souvent des difficultés, que nous avons encouragé les collègues à participer aux conseils d'administration des EPLE, en essayant, dans toute la mesure du possible, de constituer des listes FSU clairement identifiées.

Durant ces trois dernières années nous avons poursuivi le travail de suivi des S-1, grâce à la répartition des quatre secteurs géographiques et à une participation aux nombreuses réunions initiées dans les établissements, en particulier sous forme d'HISM.

Nous sommes par ailleurs systématiquement intervenus auprès du recteur ou des services compétents du rectorat chaque fois que les S1 l'ont souhaité sur des problèmes spécifiques à l'établissement. Ces interventions, conjugués avec de fortes actions des S1, ont permis de mettre fin à des situations locales inadmissibles.

#### **4.4 – Communication**

- **4.4.1 – Snes-info**

Un des moyens privilégiés d'information du S3, c'est le SNES-info, notre publication académique diffusée à l'ensemble des adhérents. La parution régulière de 7 numéros par an a été maintenue, dont des numéros spéciaux élections et les désormais traditionnels numéros "mutations" faits également en direction des syndiqués du SNEP et du SNUEP. Une parution au moins bimestrielle donc, des dizaines d'articles, une présentation modernisée, en clair de très nombreuses heures de travail des militant(e)s du S3 pour donner aux adhérent(e)s du SNES à La Réunion une information tout à la fois utile et réactive.

Notre éditeur étant passé à des machines plus modernes, nous sommes désormais en mesure d'assurer une publication plus attractive, avec papier de meilleure qualité, quadrichromie pour les numéros spéciaux et photos couleur comme certains « gros » S3 tels Créteil, Lille, Bordeaux ou Aix-Marseille le pratiquent. Le S3 de La Réunion, si l'on en juge par les réactions des différents S3 qui le reçoivent et ce que nous recevons d'eux, n'a désormais rien à leur envier comme nous avons pu le confirmer en comparant notre publication "élections 2008" avec celles des autres académies.

Quant à comparer avec ce que d'autres syndicats de la place publient... qu'on songe et observe attentivement cette publication annuelle avec publicités intégrées et force photos qui nous parvient une fois par an, avec des infos vieilles de parfois plusieurs mois. Comme on dit « y'a pas photo » !

- **4.4.2 – Courriers aux S-1**

De tirage beaucoup plus limité, c'est là l'outil de liaison du S3 vers les secrétaires de S-1. Là encore, une « modernisation » de sa présentation se révélait nécessaire et, là encore, on remerciera le camarade qui, comme pour le SNES-info s'y est attelé avec succès. Ce sont donc des circulaires très régulières sur une ou deux pages qui ont été envoyées aux secrétaires de S1 et aux camarades qui acceptent de transmettre les infos, là où il n'y a pas de S1 constitué. Accompagnée souvent d'affiches, que chacun peut ensuite trouver sur le panneau syndical, la « circulaire aux S-1 » cultive un ton purement informatif bannissant tout lyrisme excessif au profit d'une sécheresse de ton très – trop, peut-être – « administratif ». Envoyées par courrier, elles parviennent également par mèl aux S-1 qui en disposent, permettant ainsi une information rapide.

- **4.4.3 – Livret d'accueil**

Il s'agit là d'une publication annuelle à destination des collègues qui arrivent à La Réunion. Là encore, le S3 a dû procéder à une remise en forme complète, tant sur la forme que sur le fond. Ce sont donc environ 1500 collègues qui en ont été destinataires, sans compter tous ceux qui le téléchargent sur le site internet pour s'informer au moment de faire leurs vœux à la phase inter du mouvement, par exemple.

- **4.4.4 – Courriers électroniques**

L'internet a permis la diffusion instantanée et large de courriels, au point d'ailleurs qu'il arrive que d'aucuns s'en lassent... Le S-3 essaie donc d'en user... avec modération mais discernement. Des mèls en nombre sont donc envoyés au sortir des CAPA ou des FPM d'affectation aux adhérent(e)s qui nous ont confié leur adresse électronique, et ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas.

Dans l'autre sens, il conviendrait de souligner le nombre croissant de mèls divers auxquels le S3 doit répondre, en particulier dès que sont connus les résultats de la phase inter du mouvement. Moyen désormais privilégié par les adhérent(e)s d'interrogation du S3, des réponses rapides et sûres sont attendues... et prodiguées par les militant(e)s du S3. Peu nombreux, même s'ils existent, sont ceux et celles qui peuvent se plaindre de n'avoir pas eu de réponse ou une réponse trop tardive à leur courriel. Tout ceci, bien sûr, ne se fait pas que par la seule grâce de la rapidité des liaisons électroniques que permet l'internet... cela suppose organisation, vigilance et disponibilité des militant(e)s du S3.

Par ailleurs conformément aux engagements pris en CA académique, un courrier est adressé, au moins une fois par mois, à tous les syndiqués disposant d'une adresse électronique. Les appels à l'action sont bien sûr systématiquement envoyés à tou(te)s.

- **4.4.5 – Site internet**

Grâce à l'aide d'un camarade du S4 désormais retraité, le site internet est retourné dans un système de publication dit "libre", dont l'installation et l'utilisation s'est bien simplifiée ces derniers temps. En plus de notre responsable du site, le secrétaire général et les secrétaires adjoints, et chaque responsable de secteur (pour son secteur) ont un code qui leur permet d'entrer les infos en direct. Le S3 fait en sorte que tous les documents et informations utiles, les événements notables, soient accessibles rapidement et sans trop d'efforts, en quelques « clics ».

Notre site, qui avait déjà considérablement augmenté son audience grâce aux changements qui avaient été apportés, est désormais plus facilement gérable, plus réactif et, nous le constatons, plus attractif, comme le montre les statistiques de fréquentation.

#### **4.5 – Formation syndicale académique**

Ces trois dernières années, les stages de formation syndicale ont continué à attirer un public nombreux de collègues préoccupés à la fois par les réformes en cours mais également par leurs responsabilités syndicales dans les établissements et les difficultés croissantes qu'ils y rencontrent.

Chaque année, des camarades du S4 ont animé de 4 à 5 stages de 2 jours sur les thèmes : lycées, collège, nouveaux élus dans les CA, formations des commissaires paritaires académiques, formation des maîtres, CPE, retraités. S'y ajoutent les stages animés par le S3 : enseignants non titulaires, AED, langues vivantes, voies technologiques.

Tous les ans, nos militants du S3 ont pu également participer à des stages nationaux organisés par le S4, à la fois pour se former et animer au retour les stages locaux.

L'expérience nous montre que ces stages sont très attendus car le nombre de participants dépasse toujours nos prévisions et quelquefois la capacité d'accueil ! L'ouest est souvent choisi, pour sa situation « centrale » et ses infrastructures accueillantes. Toutes ces rencontres permettent aux syndiqués nouveaux ou anciens comme aux collègues non-syndiqués, qui bien souvent y accomplissent leur premier pas vers une activité militante, d'échanger leurs expériences, de communiquer, de participer aux débats et aux analyses syndicales, de proposer des actions et souvent de sortir de l'isolement. Les camarades du S4 y ajoutent leur expérience du national et permettent une approche du syndicalisme en métropole. Le SNES, par le biais de sa formation syndicale, permet donc une ouverture appréciée à ses militants et un renforcement de sa représentativité (les stages Non-titulaires et AED qui ont accueilli encore cette année 120 jeunes ont vraisemblablement participé au gain d'un siège en CCPA aux dernières élections professionnelles).

#### **4.6 – Syndicalisation**

Après avoir été au maximum pour l'année scolaire 2007-2008 (1136 adhérents) les effectifs de syndiqués se sont effrités ces trois dernières années : 1127 en 2008-2009, 1066 en 2009-2010 et 1033 en 2010-2011.

Cette baisse de la syndicalisation, qui s'inscrit dans une baisse générale au niveau national, peut s'expliquer pour l'essentiel par le non remplacement des titulaires sur les emplois qui concernent notre champ de syndicalisation. Cette situation se traduit par une diminution des entrées au mouvement inter, qui ne compensent pas les sorties, et donc une baisse du nombre des syndiqués en début d'année scolaire. C'est particulièrement vrai lors de cette rentrée scolaire où nous comptons près d'une centaine de syndiqués en moins par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, à l'intérieur de l'académie, le remplacement des titulaires, en général bien syndiqués, par des personnels contractuels qui se syndiquent plus difficilement, pour différentes raisons, entre autre sud fait de la fragilité de leur statut, participe de cette baisse de la syndicalisation.

Les années passées ont vu également le maintien d'un fort « turn-over » des syndiqués, chaque année un adhérent sur quatre ne renouvelle pas son adhésion, c'est un peu plus que le taux national.

Le maintien des effectifs de syndiqués passe donc d'une part par une baisse du turn-over, et donc une plus grande fidélité de nos adhérents, d'autre part par une meilleure syndicalisation des personnels non titulaires, contractuels et AED. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés ces dernières années en étant très présents auprès de ces catégories.

#### **4.7 – Vie fédérale**

Les relations du SNES avec la section départementale de la FSU n'ont pas toujours été ce qu'il était permis d'en attendre. Notre syndicat est en effet très attaché aux principes de fonctionnement de notre fédération, qui se situe bien dans une logique de « fédération de syndicats », soient respectés en toute circonstance. Or il apparaît que ce mode de fonctionnement n'a pas toujours été respecté, en particulier pour ce qui concerne les décisions d'action. A plusieurs reprises le SNES a en effet du gérer des décisions contradictoires, en matière de calendrier et de plate-forme d'action, entre celles (nationales ou académiques) pour lesquelles notre syndicat était dument mandaté et celles prises par des intersyndicales sans que le SNES soit consulté. Les nombreuses réactions négatives des syndiqués à ces situations « pagailleuses » montrent à l'évidence qu'il faut mettre fin à ce genre de pratiques.

Au niveau de la vie interne de notre section départementale il apparaît que l'intérêt porté à la vie et au fonctionnement de la section départementale de la FSU par beaucoup d'adhérents est encore très en deçà de ce qui serait souhaitable pour donner à notre fédération toute sa force et sa représentativité. Cela s'est traduit en particulier par une très faible fréquentation des instances statutaires (BEFD et CDFD) qui, faute de quorum, ne sont pas en mesure de prendre des décisions. Il nous paraît d'ailleurs regrettable que les réunions de ces instances soient trop rares et souvent convoquées dans des conditions (reports, annulations) qui rendent difficile la présence des élus.